

Paris, le 10 juin 2016

### Qualité : l'OPQF inscrit sur la liste du CNEFOP

**Le Bureau du CNEFOP a retenu ce mardi 7 juin une première liste de labels « dont les exigences sont conformes » au décret Qualité du 30 juin 2015. La FFP se félicite que cette liste retienne sans condition la qualification OPQF créée il y a 20 ans avec les pouvoirs publics et désormais première certification des organismes de formation en France.**

La Qualité fait partie de l'ADN de la FFP, qui a été à l'initiative de la création de l'Office Professionnel de Qualification des organismes de Formation (OPQF) avec les pouvoirs publics en 1994. L'ensemble des adhérents de la FFP doivent, conformément à ses statuts, s'engager dans cette démarche de professionnalisme dans les deux ans qui suivent leur adhésion.

Depuis la loi du 5 mars 2014, la FFP s'est fortement mobilisée pour que les principes de confiance, de transparence et de mieux-disant guident la nouvelle mission des financeurs publics et paritaires (Etat, Régions, OPCA, OPACIF, Pôle Emploi, Agefiph) de s'assurer, lorsqu'ils financent une action de formation, de la capacité du prestataire de formation à dispenser une action de formation de qualité.

La reconnaissance de l'OPQF, accrédité par le COFRAC et première certification des organismes de formation en France, est un pas important en ce sens. Le CNEFOP, qui réunit notamment l'Etat, les Régions et les partenaires sociaux, reconnaît que le millier d'établissements certifiés OPQF satisfont bien aux critères du décret qualité du 30 juin 2015.

Parallèlement et de manière complémentaire, la FFP propose actuellement aux OPCA de signer un 'Pacte de Confiance' pour améliorer les relations administratives et financières entre ces derniers et les organismes de formation.

*« C'est une reconnaissance historique du travail mené par la profession depuis plus de vingt ans pour accompagner le professionnalisme dans notre secteur » selon Jean WEMAËRE, Président de la FFP. « Une nouvelle étape doit être franchie sur cette base pour améliorer et simplifier les relations entre organismes de formation et financeurs, au service des premiers évaluateurs de la qualité que sont les entreprises et les apprenants. »*

**Contact Presse : Joyce Assouline – 01 44 30 49 51 - [jassouline@ffp.org](mailto:jassouline@ffp.org)**

La FFP (Fédération de la Formation Professionnelle), organisation professionnelle créée en 1991, fédère et représente près de 550 organismes de formation privés et leurs 2000 établissements. Depuis vingt ans au service de la représentation et de la promotion de l'offre privée de formation – qui couvre près des ¾ des besoins du marché-, la FFP place, au cœur de son action, le développement du professionnalisme de ses adhérents. Acteur majeur du secteur (avec un chiffre d'affaire cumulé de près de 2 milliards d'euros par an), elle agit au plus près des réseaux de décideurs et participe à la détermination des grandes orientations de la formation professionnelle.